



## COMMUNE DE MOUSTOIR-AC

### PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Mardi 16 septembre à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de MOUSTOIR-AC, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. le Maire, Benoît ROLLAND.

Étaient présents : M. BELLEC Gwenaël, M. BELLEC Nicolas, M. BERTHO Anthony, Mme BESSE Nolwenn, M. BROGARD Pascal, Mme CAUDAL Jeannine, M. CAHAREL François, Mme GARO Sandrine, M. LE CLAINCHE Stéphane, Mme LE HENANFF Amélie, M. LE LABOURIER Bernard, Mme LE LAUSQUE Sandra, M. ROLLAND Benoît, Mme TRUBERT Stéphanie.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir :

Mme VONNET Diane-Laure à Mme LE HENANFF Amélie

Mme LE DORTZ Sylviane à M. ROLLAND Benoît

Mme JEHANNO Pauline à Mme TRUBERT Stéphanie

M Miguel BERNARD à M. LE LABOURIER Bernard

Absent :

M. LE GAL Olivier

**Secrétaire(s) de séance** : M. Nicolas BELLEC

## INFORMATION

### **PRESENTATION DE LA REFLEXION AUTOUR DE L'ESPACE DE VIE SOCIALE PAR MME CHANTAL BIHOES VICE-PRESIDENTE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ.**

En introduction Madame BIHOES précise la chronologie de la prise de compétence du secteur social sur Centre Morbihan Communauté. Composée à l'origine des chantiers d'insertion et du multi-accueil, la compétence s'est élargie par la suite aux maisons « France-service ». La réflexion sur l'animation de la vie sociale en cours provient du diagnostic qui a été établi lors de la mise en place de la Conférence Territoriale Globale (CTG). Ainsi à la signature de la CTG plusieurs thèmes ont été soulignés parmi lesquels la jeunesse et l'animation de la vie sociale qui ont été notés comme prioritaires.

Dès lors un diagnostic a été établi sur l'animation de la vie sociale. Les principaux constats effectués sont les suivants :

- Baisse de la natalité, augmentation des familles monoparentales,
- Problèmes de recrutements, manque d'habitat,
- Déplacement plus important de la population et arrivée de travailleurs étrangers,
- Augmentation du taux de pauvreté, difficulté de mobilités...

Par la suite, les principaux axes de travail qui ont été relevés sont les suivants :

- Mise en place d'une interconnaissance et coopération des acteurs locaux,
- Favoriser le vivre ensemble et l'animation du territoire,

- Animer de lieux de vie au travers d'interventions ponctuelles d'un animateur (sur 6 mois / commune)
- Favoriser un portage « in fine » associatif, en démocratie participative.

Après divers échanges avec les membres du conseil municipal, celui-ci propose à l'unanimité de soutenir la proposition de travail sur l'animation de la vie sociale portée par CMC et soutenue par les communes . L'étude de la fédération des centres sociaux de France pour la préfiguration d'un espace de vie sociale est jointe au présent compte rendu.

### DELIBERATIONS

#### **DELIBERATION N°160925\_01 : APPROBATION DU PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/06/25**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le procès-verbal et compte-rendu du conseil municipal du 16 Juin 2025.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal après vote à l'unanimité :**

- **APPROUVE le procès-verbal et compte rendu du conseil municipal du 16 Juin 2025**

#### **DELIBERATION N°160925\_02 : VOIRIE-RESEAUX : ENGAGEMENT DE CONTRIBUTION AVEC MORBIHAN ENERGIES POUR L'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE DE DEUX TERRAINS A BATIR**

Dans le cadre de l'opération « La petite Villeneuve » il est prévu de procéder à la vente de deux terrains viabilisés. Pour ce faire, il est nécessaire d'étendre le réseau électrique sur ces deux terrains.

Après une estimation des travaux faite à hauteur de 14 800 €HT, la société Morbihan Energies propose donc au travers d'un engagement de contribution une prise en charge des travaux à hauteur de 50% par la commune. Dès lors la contribution demandée à la commune pour cette opération de « voirie-réseaux » sera de 8 880 € TTC (7 400 € HT + 1480 € TVA).

Vu le CGCT

Vu le code de l'urbanisme

Considérant l'intérêt pour la commune d'aménager et de densifier l'offre de logements en centre bourg

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité :**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'engagement de contribution avec Morbihan Energies**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents en lien avec cette affaire.**

#### **DELIBERATION N°160925\_03 : VOIRIE-RESEAUX : CONVENTION AVEC LA SOCIETE ENEDIS POUR L'ENFOUISSEMENT DE RESEAU SUR LE LIEU-DIT « LE BOIS ».**

L'objet de ce partenariat consiste dans la mise en place d'une convention de servitude de terrain afin d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique. Pour

ce faire la société Enedis prévoit l'enfouissement du réseau et l'implantation d'un transformateur électrique (20 000 volts) au lieu-dit « LE BOIS » sur la parcelle cadastrée ZS 0014. Il n'est pas prévu de compensation financière pour cette convention de servitude car la commune conserve la propriété et jouissance de la parcelle concernée.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt pour la commune de favoriser l'enfouissement des réseaux électriques

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité :**

- **VALIDE la convention de servitudes concernant l'enfouissement d'une ligne souterrain sur le lieu-dit « Le Bois »,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents en lien avec cette affaire.**

#### **DELIBERATION N° 160925\_04 : VESTIAIRES DE FOOTBALL : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA LIGUE DE BRETAGNE FOOTBALL ET LE DISTRICT DE FOOTBALL DU MORBIHAN**

Dans le cadre du subventionnement des nouveaux vestiaires de football par la Fédération Française de Football, il est demandé à ce qu'une convention de mise à disposition des vestiaires soit signée entre la commune, la ligue et le district de football. Les principales modalités de mise à disposition sont les suivantes :

- Utilisation du complexe de football 2 fois par saison
- Gratuité
- Demande effectuée 3 mois au préalable minimum
- Convention d'une durée de 4 saisons (fin en Juillet 2029)

Vu le CGCT

Vu le Code du sport

Considérant l'intérêt pour de la commune à soutenir le mouvement sportif et plus particulièrement la ligue de Bretagne de football, ainsi que le district de football du Morbihan,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité :**

- **VALIDE la convention de mise à disposition du complexe de football du complexe « Sylvie de Kersabiec » auprès de la ligue de Bretagne de football, ainsi que le district de football du Morbihan,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents en lien avec cette affaire.**

#### **DELIBERATION N° 160925\_05: CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCUEIL D'UN SPECTACLE DANS LE CADRE DE LA SAISON CULTURELLE 2025-2026 DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE**

Le projet culturel de Centre Morbihan Communauté s'inscrit autour de deux axes majeurs :

- L'éducation artistique et culturelle
- Une programmation professionnelle et itinérante autour du spectacle vivant

## COMMUNE DE MOUSTOIR-AC

### PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2025

Afin d'amener le spectacle vivant au plus près des habitants, le service culture de Centre Morbihan Communauté a choisi de développer une saison culturelle itinérante de septembre à juin, en se déplaçant sur l'ensemble du territoire. C'est dans le cadre de cette programmation culturelle que Centre Morbihan Communauté souhaite mener un partenariat avec les communes du territoire, pour l'accueil des spectacles pendant la saison culturelle.

L'enjeu de la présente convention est de mettre en place un travail concerté entre les partenaires autour de l'accueil de spectacle(s) au cours de la saison culturelle 2025-2026. Ce document a pour objet de préciser les modalités d'accueil des spectacles et le rôle de chacun des partenaires.

Il est précisé dans cette présente convention que la commune de Moustoir-Ac accueillera dans le cadre du festival « contes en scène » le spectacle « C'est vendredi aujourd'hui » de la Compagnie « Comme l'air », le jeudi 23 octobre 2025.

La présente convention rappelle l'engagement des partenaires, à savoir **pour la communauté de Communes (organisateur) :**

- Prévoir une réunion sur site en amont pour préciser les diverses modalités d'organisation du spectacle
- Contractualiser auprès de la compagnie ou de la production
- Contractualiser avec l'entreprise technique assurant l'implantation technique dans le lieu du spectacle, le montage de la sonorisation ou de la lumière, en fonction de la fiche technique du spectacle accueilli
- Déclarer les représentations auprès des organismes suivants si nécessaire : GUSO, SACEM, SACD, SPEDIDAM
- Prévoir le personnel pour la coordination de la manifestation
- Assurer la billetterie
- Concevoir, imprimer et diffuser les supports de communication, en mentionnant les partenaires institutionnels et les numéros de licences d'entrepreneur de spectacle lui appartenant
- Fournir à la commune au plus tard 2 semaines avant la représentation, la feuille de route du spectacle avec toutes les informations détaillées pour l'accueil du spectacle (jours d'occupation de la salle, heure d'arrivée des artistes, horaires de montage, nombre de personnes à solliciter pour une aide technique...)

#### **La commune s'engage à :**

- Désigner un élu communal en tant qu'interlocuteur pour l'accueil du spectacle dans sa commune
- Réserver la salle Sterenn et Roz pour permettre l'accueil du spectacle et/ou un repli en cas de nécessité / Mettre à disposition un espace pouvant servir de loge s'il n'y en a pas
- Si besoin, effectuer les demandes d'autorisations nécessaires à l'organisation de la manifestation (demande d'autorisation de débit de boisson, demande d'autorisation d'occupation d'espaces privés).
- Prévoir du personnel communal et/ou des bénévoles pour aider à l'organisation du spectacle, en fonction des besoins formulés dans la feuille de route
- Participer activement à la communication du spectacle accueilli dans la commune et de l'ensemble de la saison culturelle (diffusion des documents de communication fournis par Centre Morbihan Communauté / diffusion de l'évènement dans le bulletin communal et sur le panneau d'affichage de la commune...)
- Prévoir le nettoyage de la salle et des sanitaires par un agent d'entretien de la commune le lendemain du spectacle

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, après vote à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec Centre Morbihan Communauté pour l'accueil d'un spectacle culturel
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents en lien avec cette convention

COMMUNE DE MOUSTOIR-AC

PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2025

**DELIBERATION N° 160925\_06 : CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2025 : ATTRIBUTIONS DE RECOMPENSES**

Afin de récompenser les participants du concours communal des maisons fleuries pour l'année 2025, le conseil municipal est invité à attribuer des bons d'achat pour l'achat de plantes, de matériaux et de matériel de jardinage, en fonction du résultat obtenu par catégorie et présenté ci-dessous :

<u>Le jardin paysagé</u>		<u>Espace jardiné sur cour</u>		<u>Façade de maisons</u>		<u>Décor végétal sur Espace public</u>	
1 <sup>er</sup>	70 euros	1 <sup>er</sup>	55 euros	1 <sup>er</sup>	35 euros	1 <sup>er</sup>	40 euros
2 <sup>ème</sup>	45 euros	2 <sup>ème</sup>	35 euros			2 <sup>ème</sup>	30 euros
3 <sup>ème</sup>	35 euros	3 <sup>ème</sup>	25 euros				
4 <sup>ème</sup>	35 euros						
5 <sup>ème</sup>	25 euros						
6 <sup>ème</sup>	25 euros						
7 <sup>ème</sup>	25 euros						
8 <sup>ème</sup>	25 euros						
9 <sup>ème</sup>	25 euros						
10 <sup>ème</sup>	25 euros						
11 <sup>ème</sup>	25 euros						
12 <sup>ème</sup>	25 euros						
13 <sup>ème</sup>	25 euros						
14 <sup>ème</sup>	25 euros						

Vu le CGCT,

Vu le code de l'environnement,

Considérant, l'intérêt de favoriser le fleurissement de la commune,

**Après en avoir délibéré le conseil municipal, et après vote :**

**Pour : 17      Contre : 1 (M. Stéphane LE CLAINCHE)      Abstention : 0**

- **ACCORDE à chaque participant du concours des maisons fleuries 2025 un bon d'achat selon le tableau de synthèse ci-dessus.**

**DELIBERATION N° 160925\_07 : APPROBATION DU ZONAGE ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES**

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L2224-8 et L2224-10 ;

**Vu** le Code de l'Environnement, et notamment les dispositions relatives à la gestion des eaux pluviales

**Vu** la délibération n°2022-DC-216 du Conseil Communautaire lors de sa séance du 24 mars 2022, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Centre Morbihan Communauté,

**Vu** l'étude de zonage des eaux pluviales réalisée par le bureau d'études SCE et conduit par le Pôle Technique de Centre Morbihan Communauté,

**Vu** l'enquête publique unique du 31 mars 2025 au 6 mai 2025 portant notamment sur le PLUi, le zonage d'assainissement eaux usées et eaux pluviales ;

**Vu** l'avis favorable de la commission d'enquête du 7 juin 2025 ;

Considérant que l'élaboration d'un zonage d'assainissement des eaux pluviales à l'échelle de la commune a été étudiée en cohérence avec l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Centre Morbihan Communauté ;

Considérant qu'il a été organisé une enquête publique unique commune portant sur le projet arrêté d'élaboration du PLUi, l'abrogation des cartes communales, les périmètres délimités des abords et les documents de zonage d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées ;

Considérant qu'il a été confié à Centre Morbihan Communauté la responsabilité d'ouvrir et d'organiser cette enquête publique unique ;

**Considérant** que le zonage d'assainissement des eaux pluviales vise à définir les secteurs dans lesquels la gestion des eaux pluviales est encadrée, et à préciser les obligations des propriétaires ou aménageurs en matière de collecte, traitement, infiltration ou rejet des eaux pluviales ;

**Considérant** qu'un avis a été émis par la commission d'enquête publique concernant le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales du 7 juin 2025 ;

**Considérant** que le projet de zonage tel qu'il est présenté au conseil communautaire est prêt à être approuvé ;

Après en avoir délibéré après vote à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :

- **D'APPROUVER** le zonage d'assainissement des eaux pluviales communal, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois ;
- **DE FAIRE** mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département ;
- **DE TRANSMETTRE** cette délibération au Préfet au titre du contrôle de légalité ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer, tous les actes se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération,

## QUESTIONS DIVERSES

- **POINT SUR L'ACTUALITE INTERCOMMUNALE**

- **Culture**

Bilan de la saison 24/25 : + 884 spectateurs

Saison 25/26 : la programmation est finalisée. Elle commence par un concert à Plumelec intégrant le cadre des journées du patrimoine.

- **POINT SUR LES DIFFERENTES COMMISSIONS :**

- **Travaux :**

Place de l'église : les travaux avancent bien malgré la météo pluvieuse. La réception de travaux est prévue pour le 20 octobre. Les plantations se feront en fin de travaux, voir en novembre.

Ecole publique : les « ganivelles » placées autour du bassin d'orage seront remplacées par une barrière fixe.

Aménagement du parvis de la Mairie : cet aménagement PMR sera vu lors de la prochaine commission travaux.

Voirie : l'épaveuse est passée sur la commune.

Bois à vendre : 2 lots de bois de chauffage seront bientôt à vendre par la commune

Qualité d'enrobé sur Quistinic : la négociation a aboutie sur une gratuité de 500m<sup>2</sup> qui sera fait sur le secteur du bois du cerf.

Terrain à côté de l'école publique : égalisé et bâché pour éviter les chutes et trop d'entretien.

- **Affaires sociales :**

Loto intergénérationnel : il aura lieu le 14/10 au restaurant scolaire

Soirée ciné « vieux film » : « un drôle de paroissien » sera projeté le 09 octobre à la médiathèque.

Repas des aînés (11 Nov.) : il est en cours de préparation.

Maisons BSH : elles sont toutes habitées

- **Communication, évènementiel :**

Commission communication : elle a travaillé sur les dossiers suivants : bulletin 2026, inauguration du bourg et illuminations de Noël, réunion avec les associations.

Agenda :

8-10 octobre : Congrès ADCF à Toulouse

11 Octobre : Congrès des Maires du Morbihan à Sarzeau

## COMMUNE DE MOUSTOIR-AC

### PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2025

14 Octobre : Loto intergénérationnel

17 Octobre : remise des prix des maisons fleuries

20-21 Octobre : déplacement du CMJ à Paris

23 Octobre : Festival conte en scène à la salle polyvalente

25 Octobre : inauguration de la place de l'église

03 Novembre : conseil municipal

19 Novembre : congrès des Maires de France (Paris)

#### ○ **Affaires scolaires et périscolaires :**

Effectifs de rentrée : école publique : 70 élèves ; école privée : 93 élèves. On note également une hausse des effectifs sur la garderie municipale.

Trajet du car des collégiens : quelques problèmes d'élagage persistent. Les propriétaires seront relancés par courrier.

Agents périscolaires : 2 agents viennent d'être recrutés en remplacement d'autres agents n'ayant pas renouvelé leurs contrats : Mme LE BOULAIRE et Mme CARR

CMJ : l'organisation se finalise pour la visite de l'assemblée nationale.

#### ○ **Urbanisme, cadre de vie :**

Lotissement de la Villeneuve : un terrain reste à vendre et les derniers autres terrains restant sont, soient réservés, ou en cours de signature.

Lotissement de la petite Villeneuve : courant novembre, les deux maisons et les deux terrains à bâtir seront mis en vente.

Etude pour l'implantation de 3 futurs lotissements : 5 cabinets ont été auditionnés pour cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le choix est en cours.

Cérémonies patriotiques : une formation de porte-drapeau sera proposée.

PLUi : le vote final aura lieu lors du conseil communautaire du 27 novembre.

### **Questions / réponses :**

Cabinet AMO 3 lotissements :

Monsieur le Maire précise que cet accompagnement sur 3 zones repérées va aider la commune à :

- adopter une approche d'ensemble,

## COMMUNE DE MOUSTOIR-AC

### PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2025

- choisir les meilleures solutions d'aménagement
- déterminer le meilleur opérateur possible (public ou privé)
- respecter les normes de 25 logements à l'hectare

#### Observations concernant les travaux de la place de l'église :

Les fissures de béton désactivé remarquées seront notées et reprises si besoin. Un plot sera mis en place pour protéger l'accès au stationnement vélo. L'absence de passage piéton et cheminement PMR signalé est normal car la place sera en zone 20 (piétons et PMR prioritaires sur toute la zone).

Présence de la gendarmerie sur la commune : constatant encore trop souvent le non-respect des feux rouges, et les risques que cela engendre pour les élèves traversant chaque jour le carrefour, Monsieur Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé une présence plus fréquente des gendarmes.

Observations concernant la réflexion autour de l'espace de vie social : suite aux demandes de M. CAHAREL pour avoir des précisions sur l'espace de vie social (gouvernance, composition...) il est décidé de joindre l'étude de préfiguration du projet au présent compte rendu. M. CAHAREL précise être satisfait de ce projet car c'est ce qu'il demandait depuis le début de mandat.